

DECRET N°2013 -215 DU 03 MAI 2013

portant nomination des membres du Comité chargé de la Promotion des Investissements et du Commerce avec l'Afrique du Sud.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2013-214 du 03 mai 2013 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité chargé de la Promotion des Investissements et du Commerce avec l'Afrique du Sud ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 janvier 2013.

DECRETE :

Article 1^{er} : Conformément à l'article n°3 du décret n°2013-214 du 03 mai 2013 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité chargé de la Promotion des Investissements et du Commerce avec l'Afrique du Sud, les personnes dont les noms suivent sont nommées membres dudit Comité :

- **Aurèle M. HOUNGBEDJI**, représentant le Président de la République, membre ;

- **Robert R. AKINDE**, représentant du Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises, Président du Comité mixte Afrique du Sud-Bénin pour la période 2012-2013 ;

- **Claude Ruben FASSINOU**, Ambassadeur, représentant le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur, membre ;

- **Saratou ADEOTI KABASSI**, opératrice économique, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB), membre ;

- **Mathurin KOUTON**, opérateur économique, représentant le Conseil National du Patronat du Bénin (CNPB), membre.